

Consultation N° 60/2025 :

**Cahier Des Charges relatif à la mission d'audit exhaustif du
chiffre d'affaires et rapprochement avec les données de la
comptabilité au titre des exercices 2020-2021-2022 et 2023 et
la justification des quelques comptes objet des réserves du
commissaire aux comptes
de La Société Régionale De Transport de Siliana**



Juin 2025

Cahier des charges administratives

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.

La présente consultation a pour objet d'exécution d'une mission d'audit exhaustif du chiffre d'affaires réalisées par les activités d'exploitation de la Société Régionale de Transport de Siliana (SRTSILIANA) et leurs rapprochement avec les chiffres de la comptabilité et ce au titre des exercices 2020-2021-2022 et 2023. En outre, elle concernera la justification des soldes de certains comptes au 31/12/2020 et 31/12/2021.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etant donné que le livrable de la mission est un rapport de certification sur l'exhaustivité et la réalité du chiffre d'affaires et qui sera présenté au commissaire aux comptes comme réponse à la réserve formulée dans son rapport sur les états financiers de la société, les soumissionnaires doivent être des experts comptables membres de l'ordre de experts comptables de Tunisie qui présentent les garanties et les références nécessaires pour la bonne exécution de la mission.

ARTICLE 3 : ETENDU DE LA MISSIONS

En ce qui concerne le chiffre d'affaire : la mission sera étendue aux travaux ci-après au titre de chaque exercice concerné par l'audit :

- 1- Comprendre le processus de génération des différentes catégories du chiffre d'affaires et déterminer les sources d'information et les documents comptables et extra comptables à utiliser pour s'assurer de l'exhaustivité du chiffre d'affaires dégagés
- 2- Déterminer le montant exhaustif du chiffre d'affaires généré pour chaque nature (Recettes de transport de voyageurs, abonnements scolaires et civils, locations ponctuelles et contractuelles, etc.,...)
- 3- Rapprocher les chiffres reconstitués avec les données de la comptabilité et expliquer les éventuels écarts dégagés
- 4- Émettre un rapport avec **un avis claire sur l'exhaustivité et la réalité du chiffre d'affaires** au titre de chaque exercice concerné et le discuter avec les parties concernées (administration de la SRTS, Commissaire aux comptes, conseil d'administration, etc....)

En ce qui concerne la justification des soldes de quelques comptes : a mission sera étendue aux travaux ci-après au titre de chaque exercice concerné :

- 1- Comprendre le fonctionnement de chaque compte et les natures des opérations qui sont enregistrées à son débit et à son crédit
- 2- Analyser et justifier toutes les opérations enregistrées dans chaque compte
- 3- Justifier ces opérations et le solde du compte

L'étendue détaillée de la mission figure dans le cahier des charges techniques

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES.

Les offres doivent être présentées conformément aux exigences techniques présentées dans les cahiers des charges techniques et signées par les candidats qui les présentent.

Les offres doivent être envoyées **sur tuneps ou sous pli fermé et recommandé par voie postale ou par rapide poste ou par remise directe au Bureau d'Ordre Central de la SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DE SILIANA** contre accusé de réception dans une enveloppe



extérieure fermée et scellée libellée au nom de **Monsieur le PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE TRANSPORT DE SILIANA au siège social sis à AVENUE HABIB BOURGUIBA SILIANA 6100**". (Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

- L'enveloppe extérieure doit obligatoirement porter la mention "A NE PAS OUVRIR - CONSULTATION N° 60/2025- AUDIT DU CHIFFRE D'AFFAIRES des exercices 2020-2021-2022-2023 DE LA SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DE SILIANA".

Cette enveloppe extérieure doit contenir les documents administratifs et deux enveloppes intérieures « A » et « B »

(« A » : Offre Financière ; « B » : Offre Technique)

- Le dernier délai de réception des offres est fixé pour le 03/07/2025 à 10 :00 H du matin.
- Toute offre parvenue après expiration du délai de réception des offres mentionné ci-dessus Sera rejetée.
- L'ouverture des offres sera le 03/07/2025 à 10 :30 H du matin.
- Une fois l'offre est remise, le participant ne peut ni la modifier ni la corriger. Les offres ne doivent comporter ni restrictions ni réserves.

ARTICLE 5 : CONSTITUTION DE L'OFFRE

L'offre est constituée :

1- Dossier administratif

- Un extrait du registre du commerce datant au plus depuis un (1) mois avant le jour suivant la date limite de réception des offres.
- Un certificat d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale.
- Une copie conforme de l'attestation d'inscription (année 2025) à l'ordre des experts comptables de Tunisie.
- Le présent cahier des charges signé par le soumissionnaire.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'est pas en état de faillite ou en redressement judiciaire (annexe 05),
- Une déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de ne pas avoir fait et son engagement de ne pas faire, par lui-même ou par une personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion de la consultation et des étapes de sa réalisation (annexe 04),
- La fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire (annexe 03),
- Une déclaration sur l'honneur attestant la sincérité des données et le respect des conditions de participation (annexe 06),

2- Dossier technique

- La liste de l'équipe intervenant pour l'exécution de la mission, appuyée par leurs CV et par les pièces justificatives (copies conformes des diplômes, attestations d'expérience, etc.). (Annexe 07),
- La liste des missions **similaires ou de révision des comptes des sociétés régionales de transport** appuyées par les pièces justificatives (copies conformes des conventions, des bons de commandes, etc.,...) (Annexe 08)
- Le planning d'exécution de la mission dûment signé.

3- Dossier financier

- La soumission (annexe 02)
- Le bordereau des prix (annexe 01).



ARTICLE 6 : RETRAIT DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Les bureaux intéressés doivent se procurer le dossier de la consultation à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS, et ce, en accédant au site suivant : www.tuneps.tn. Le téléchargement de dossier de la consultation se fait gratuitement.

ARTICLE 7 : VALIDITE DES OFFRES

Du seul fait de la présentation de son offre, le soumissionnaire est considéré engagé par son offre vis-à-vis du SRTSILIANA pour une période de 60 jours à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Il ne peut, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et les conditions de l'offre.

ARTICLE 8 : CRITERE D'ELIMINATION

-Toute offre parvenue en remise en dehors des délais par la SRTS

-Le soumissionnaire n'a pas présenté l'expérience minimale requise (deux missions de révision des comptes au moins dans le secteur de transport dont une mission dans les sociétés de transport de voyageurs durant les 10 dernières années : 2015 ---2025)

-Toute offre qui ne contient pas les pièces justificatives d'expériences (copie conforme des conventions ou des bons de commandes, etc...) et l'attestation d'inscription dans l'Ordre des experts comptables et Compagnie des comptables datée de l'année 2025.

-Le nombre des membres de l'équipe de travail proposé est inférieur à quatre (04)

ARTICLE 8 : EVALUATION DES OFFRES

Le dépouillement se fera en deux phases et selon la méthodologie suivante :

Elimination des offres demeurées non conformes à l'objet de la consultation ou celles qui ne répondent pas aux conditions suivantes : Le cabinet devrait avoir réalisé au moins 02 missions similaires dans le secteur de transport dont une mission dans les sociétés de transport de voyageurs

Critères de choix et barèmes de notation :

Critère de dépouillement	Note allouée
Critère justifiant les compétences technique du soumissionnaire	
Ancienneté du soumissionnaire dans la profession	30 points
Expérience du soumissionnaire dans les missions similaires	30 points
Approche méthodologique de conduite de la mission	50 points
Critère financier	
Evaluation de l'offre financière	40 points
Total	150 points



A-Critère justifiant les compétences techniques du soumissionnaire :

-Ancienneté dans la profession (à compte de la date d'inscription) : (30 points)

Ancienneté	Nbre de points
De 1 à 5 années	10 points
De 6 à 10 années	25 points
De 11 années et plus	30 points

-Expérience dans la révision des comptes des SRT : (30 points)

Nombre de mission	Nbre de points
01 missions dans le secteur de transport	10 points
01 missions dans les sociétés de transport de voyageurs	10 points
Missions supplémentaires similaires	05 points par missions jusqu'au 10 points

-Approche méthodologique de conduite de la mission : (50 points)

Ce critère sera évalué en fonction du degré d'assimilation du soumissionnaire de l'objectif et de l'entendue de la mission, la méthode extracomptable à utiliser pour reconstituer les chiffres et le respect de ses termes de références.

B-Critère financier

Une note de 40 points sera allouée à l'offre la moins distante. Les autres offres seront notées selon le barème suivant :

Montant de l'offre financière	Nbre de points
Offre moins disante	40 points
Les autres offres : toute tranche d'augmentation de 10% implique la déduction de 5 points de la note maximale	Jusqu'au 50% (note 0 point)

L'offre du soumissionnaire qui a obtenu la note la plus élevée sera retenu.
Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.



ARTICLE 9 : ECLAIRCISSEMENTS

Chaque soumissionnaire peut demander par écrit des renseignements ou des éclaircissements dans un délai de 2 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 10 : DELAI D'EXECUTION.

Le délai d'exécution est fixé à soixante (60) jours, à partir de la date du commencement des travaux, y compris dimanches et jours fériés.

ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué conformément au calendrier ci-après :

-Paiement de 80% de chaque montant alloué à chaque exercice à la suite de la remise du rapport le concernant.

-Paiement du reste 20% après la remise et la discussion avec les parties concernées des rapports relatifs à tous les exercices concernés par la mission.

ARTICLE 12 : RESOLUTION DES DIFFERENDS

Tout différend survenu lors de l'exécution de la mission est résolu à l'amiable, en cas d'impossibilité, il pourrait y avoir recours aux tribunaux compétents de SILIANA.

Fait à le

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom : Prénom :

Qualité :

(Cachet et signature)



CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.

La présente consultation a pour objet d'exécution d'une mission d'audit de l'exhaustivité du chiffre d'affaires réalisé par les différentes activités d'exploitation de la Société Régionale de Transport de Siliana (SRTSILIANA), son rapprochement avec les données de la comptabilité et accompagner d'un avis clair sur son exhaustivité et sa réalité au titre des exercices 2020-2021-2022 et 2023. En outre elle concernera la justification des quelques comptes faisant l'objet de réserve par le commissaire aux comptes de la société au titre des exercices 2020 et 2021.

ARTICLE 2 : JUSTIFICATION DE LA MISSION.

Le commissaire aux comptes de la société a formulé une réserve sur l'exhaustivité des revenus en l'absence d'un suivi des ventes de tickets de transport, des abonnements, des locations et l'absence d'un inventaire des tickets non consommés à la fin d'exercice.

2. أساس الرأي المتحفظ

يتضمن رأينا حول البيانات المالية للشركة الجهوية للنقل بسليانة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2021 التحفظات التالية:

1.2. رقم المعاملات

لا تمكن الأساليب الإدارية المعتمدة من قبل الشركة الجهوية للنقل بسليانة من التأكد من شمولية المداخل السنوية للشركة حيث يتم التسجيل المحاسبي لهذه المداخل في ظل غياب متابعة لمبيعات التذاكر والاشتراكات بما في ذلك الاشتراكات المدرسية إضافة إلى الكراءات سواء كانت في إطار عقود أو كراءات عرضية وعدم مقارنة المعطيات بين الأطراف المتداخلة إضافة إلى عدم القيام بعملية الجرد المادي للتذاكر والاشتراكات الغير مستهلكة في نهاية السنة المحاسبية.

وعليه فإن النظام المعلوماتي للشركة والأساليب الإدارية المعتمدة تحول دون الجزم بصحة وشمولية هذه المداخل والتي بلغت بتاريخ 31 ديسمبر 2021 ما قدره 2.329.816 دينار.

Le commissaire aux comptes de la société a formulé une autre réserve sur l'existence de comptes non justifiés :



1.3.3 . المحاسبة: الحسابات الغير المبررة

لم تقم الشركة بتبرير بعض الحسابات الخاصة بالأصول الجارية الأخرى والخصوم الجارية الأخرى والتي بلغت قيمتها على التوالي في موفى سنة 2020 مبلغ 49 498 دينار و 85 522 دينار.

أ. الحسابات الخاصة بالأصول الجارية الأخرى:

بيان الحساب	الرصيد في 31 ديسمبر 2020
تسبيقات على الأجرور (الأعوان)	دينار 25 654
تسبيقات المزودين	دينار 23 844
المجموع	دينار 49 498

4

ب. الحسابات الخاصة بالخصوم الجارية الأخرى:

بيان الحساب	الرصيد في 31 ديسمبر 2020
الأعوان أجزور مستحقة	دينار 5 769
الرئيس المدير العام أجزور مستحقة	دينار 25 109
اقتطاعات من المورد لفائدة جهات أخرى	دينار 54 644
المجموع	دينار 85 522

Les comptes non justifiés objet de la réserve du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 :



1.3.4. المحاسبة: الحسابات الغير المبررة

لم تقم الشركة بتبرير بعض الحسابات الخاصة بالأصول الجارية الأخرى والخصوم الجارية الأخرى والتي بلغت قيمتها على التوالي في موفى سنة 2021 مبلغ 19 920 دينار و 78 470 دينار.

أ. الحسابات الخاصة بالأصول الجارية الأخرى:

بيان الحساب	الرصيد في 31 ديسمبر 2021
تسبيقات المزدوين	19 920 دينار
المجموع	19 920 دينار

ب. الحسابات الخاصة بالخصوم الجارية الأخرى:

بيان الحساب	الرصيد في 31 ديسمبر 2021
الأعوان أجور مستحقة	7 707 دينار
الرئيس المدير العام أجور مستحقة	25 109 دينار
الخصم من المورد على الأجور (الرئيس المدير العام السابق)	23 153 دينار
اقتطاعات من المورد لفائدة جهات أخرى	22 501 دينار
المجموع	78 470 دينار

ARTICLE 3 : ETENDUE DE LA MISSIONS

1-En matière de reconstitution et de contrôle du chiffre d'affaires : La mission sera étendue aux différentes catégories des revenus générés par les activités d'exploitation de la société et leurs rapprochements avec les données comptable. Les travaux à réaliser au titre de chaque exercice concerné par la mission sont notamment :

Catégorie n°01 : RECETTES VOYAGEURS (Ventes Ticket de transport)

Le Bureau chargé de la mission est tenu de :

- prendre connaissance de la procédure appliquée par la société pour le suivi de cette catégorie de revenus ;
- recenser tous les carnets de tickets achetés par la société
- suivre le dispatching des carnets entre les agences de la société
- suivre le dispatching des carnets livrés à chaque agence entre les receveurs
- cerner les carnets consommés par receveur et par agence
- cerner les versements de recettes par agence



- déterminer le chiffre d'affaires par agence puis pour toute la société
- comparer le chiffre d'affaires reconstitué avec celui enregistré en comptabilité
- expliquer les écarts et leurs origines

Catégorie n°02 : RECETTES ABONNEMENT (Ventes Ticket-CARTES d'abonnement)

Le Bureau chargé de la mission est tenu de :

- prendre connaissance de la procédure appliquée par la société pour le suivi de cette catégorie de revenus ;
- recenser tous les carnets d'abonnement achetés par la société
- suivre le dispatching des carnets entre les agences de la société
- suivre le dispatching des carnets livrés responsable de l'émission des abonnements
- cerner les carnets consommés par agence
- cerner les versements de recettes par agence
- déterminer le chiffre d'affaires par agence puis pour toute la société
- comparer le chiffre d'affaires reconstitué avec celui enregistré en comptabilité
- expliquer les écarts et leurs origines

Catégorie n°03 : LOCATION PONCTUELLE

Le Bureau chargé de la mission est tenu de :

- prendre connaissance de la procédure appliquée en matière de location
- reconstituer à partir des documents justifiants la réalisation du service de location le chiffre d'affaires réalisés par chaque agence et pour toute la société
- demander les factures émises au titre de chaque ordre de location
- Parfois la location fait intervenir deux clients (l'association sportive par exemple et le commissariat régional chargé de sport), il faut vérifier que les deux factures ont été émises par la société.
- comparer le chiffre d'affaires reconstitué avec celui enregistré en comptabilité
- expliquer les écarts et leurs origines

Catégorie n°04 : LOCATION CONTRACTUELLE

Le Bureau chargé de la mission est tenu de :

- Recenser tous les contrats de location conclus par la société avec ses clients durant chaque année concernée par la mission
- Chercher les factures émises au titre de chaque contrat
- Vérifier l'exhaustivité de facturation (selon la périodicité de facturation)
- comparer le chiffre d'affaires reconstitué avec celui enregistré en comptabilité
- expliquer les écarts et leurs origines



ANNEXES



Annexe n°01 :

BORDEREAUX DES PRIX

Tache No.	Désignation & Description	Prix Total H.T.V.A (DT)
1	Travaux de reconstitution et d'audit du chiffre d'affaires et remise d'un rapport au titre de l'exercice 2020	
2	Travaux de reconstitution et d'audit du chiffre d'affaires et remise d'un rapport au titre de l'exercice 2021	
3	Travaux de reconstitution et d'audit du chiffre d'affaires et remise d'un rapport au titre de l'exercice 2022	
4	Travaux de reconstitution et d'audit du chiffre d'affaires et remise d'un rapport au titre de l'exercice 2023	
Prix TOTAL H.TVA		
TVA		
Prix TOTAL T.T.C		

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de :

-
..... En hors taxes
-
..... en toutes taxes comprises

Fait à..... Le ,.....
(Signature et cachet du soumissionnaire)



Annexe n° 02

SOUSSION

Je soussigné (*Nom, prénom tels que figurant sur la CIN*)

Domicilié au

Titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° délivrée le

Exerçant la profession de

Dénomination commerciale de l'entreprise

Adresse du siège social

Inscription de l'entreprise au registre de commerce sous N° en date du

Agissant en qualité de

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou indiquées au dossier de la consultation n° 60/2025

Je m'engage à exécuter les prestations conformément aux caractéristiques exigées dans le cahier des charges et moyennant les prix établis dans mon offre.

Les prix que j'offre sont fermes et non révisables.

Le montant total hors taxes (**H.T**) de cette soumission s'élève à la somme de..... (Montant en toutes lettres **H.T**)

le montant de **la T.V.A** est de (Montant en toutes lettres de la **T.V.A**)

Le montant total de cette soumission toutes taxes comprises (**TTC**) s'élève à la somme de (Montant en toutes lettres **TTC**)

Je m'engage à maintenir valables les conditions de la présente soumission pendant **60** jours fermes à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Je joins à la présente soumission toutes les pièces qu'il m'est demandé de fournir.

Je m'engage, si mon offre est acceptée, à exécuter l'ensemble des prestations conformément aux termes des articles des conditions de participation des cahiers des charges administratives et techniques.

Fait à..... Le ,.....
(Signature et cachet du candidat)



Annexe n°3

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX
SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Nom et prénom/Dénomination sociale

Forme Juridique

Adresse du siège

Téléphone Fax

Adresse e-mail

Inscrit au registre de commerce sous le n°

N° du matricule fiscal

Fait à..... Le ,.....
(Signature et cachet du candidat)



Annexe n° 04

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Je, soussigné, (*Nom, prénom et fonction*)

.....

Représentant de la Société (*Raison sociale*)

.....

Adresse sociale

Enregistrée au registre de commerce sous le n°

Déclare sur mon honneur, de n'avoir pas fait, et je m'engage à ne pas faire par moi-même ou par une autre personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation et à ne pas me livrer à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives en vue d'obtenir ce marché.

Fait à..... Le,

(Signature et cachet du candidat)



Annexe n° 05

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE

Je, soussigné,

Agissant en tant que :

De la Société (ou entreprise) :

Enregistrée au registre de commerce Sous le n°

Faisant élection de domicile à (adresse complète)

.....

déclare sur mon honneur de ne pas me trouver en état de faillite ou de liquidation judiciaire.

Fait à..... Le,
(Signature et cachet du candidat)



Annexe n° 06 :

**DECLARATION SUR L'HONNEUR ATTESTANT LA SINCERITE
DES DONNEES ET LE RESPECT DES CONDITIONS DE
PARTICIPATION**

Je, soussigné, (Nom, prénom et fonction)

Représentant de la Société

(Raison sociale et adresse)

.....

Enregistrée au registre de commerce sous le n°

Déclare sur mon honneur que les données incluses dans l'offre sont sincères et que je respecterai toutes les conditions de participation.

Fait à..... Le,
(Signature et cachet du candidat)



ANNEXE N° 7 :

LISTE DE L'EQUIPE INTERVENANT POUR L'EXECUTION DE LA MISSION

Nom et prénom	N° CIN	Diplômes	Expérience

Remarque : -la Liste de l'équipe intervenant doit être appuyée par leurs CV et par des pièces justificatives (photocopies des diplômes, attestations d'expérience, etc.) ;

Fait à, le.....

Le soumissionnaire soussigné
(Nom et prénom et cachet)



ANNEXE N° 8 :

Liste Des Missions Similaire Ou De Révision Des Comptes Dans Le Secteur De Transport Et Dans Les Sociétés Régionales De Transport

Société	Mission	Date début	Date fin	Pièce justificative (copie conforme des conventions, CC des BC)

Remarque : - la liste des missions similaires ou de révision des comptes des SRT doit être appuyée par les pièces justificatives (copie conforme des conventions, copie conforme des BC, etc...).

Fait à, le.....

Le soumissionnaire soussigné
(Nom et prénom et cachet)

